RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

225

NUMÉRO

Vendredi 20 janvier 2006

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« COMPARAISON INTERNATIONALE DES POLITIQUES D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS: QUELLES FINALITÉS ? QUELS MOYENS ? »

RAPPORTEUR :
GUILLAUME VUILLETET
AU NOM
DE LA SECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
PRÉSIDÉE PAR
JEAN-CLAUDE PASTY

Etude adoptée par le Bureau le 25 octobre 2005

La révolution des technologies de la connaissance et l'essor de la mondialisation ont renforcé l'importance et le volume de la mobilité internationale des étudiants. De fait, en un demi-siècle, le nombre des étudiants en mobilité a été multiplié par 16. Pour de nombreux pays, cette mobilité des étudiants revêt un intérêt stratégique, qu'ils soient pays d'accueil ou pays d'origine.

Le gouvernement français a d'ailleurs intégré à part entière cette dimension dans la définition même de l'attractivité de la France et a dessiné en février 2005 un certain nombre de lignes directrices pour renforcer cette attractivité.

Prenant acte de cette démarche, le Conseil économique et social a souhaité mener une étude sur les expériences étrangères en la matière, qui permette de mieux comprendre les forces et les faiblesses de nos propres dispositifs.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr

I - LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS AU SERVICE DES NATIONS

La mobilité internationale des étudiants est aujourd'hui un terrain de compétition entre les grands pays d'accueil. Aussi bien, ces pays tendent à développer et à amplifier ce phénomène, dans le but de favoriser leur attractivité par la promotion de leur système d'enseignement, la mise en place de politiques d'accueil souvent très dynamiques et l'optimisation de cet investissement pour l'avenir. Pour les pays d'origine, la mobilité internationale des étudiants devrait être l'opportunité d'une importation des compétences au service de leur développement. La réalité demeure toutefois très éloignée de cet objectif.

En favorisant l'arrivée des étudiants sur leur territoire, les pays d'accueil, pays riches pour l'essentiel, cherchent principalement à répondre à leurs intérêts et à leur difficultés. L'économie mondialisée est une économie où l'innovation, la recherche sont des atouts majeurs. Par ailleurs, les économies développées vont devoir faire face à de réelles fractures démographiques concernant l'ensemble de leurs secteurs de production. En formant des générations d'étudiants étrangers, nombre de pays d'accueil cherchent justement à anticiper les conséquences de ces déséquilibres démographiques.

Dans le même temps, les allées et venues des étudiants sont des vecteurs de diffusion de l'influence, des normes et des techniques qui participent au rayonnement - et donc à la réussite économique - des nations qui les ont formés. Au travers de ces échanges, ce sont les modèles culturels et sociaux et les réalités linguistiques qui trouvent une partie de leur vitalité et de leur rayonnement. Enfin, parce qu'une économie du savoir demande des moyens humains et financiers importants, la venue d'étudiants étrangers est un moyen de consolidation des formations supérieures. Pour certains pays, il s'agit même d'une manne financière indispensable – l'Australie y trouve sa troisième ressource financière extérieure.

Pour la France, cette venue des étudiants étrangers peut être un outil pour conforter la diversité, le maillage et le dynamisme de nos formations comme de nos centres de recherche. À titre d'illustration, les universités et écoles ultra-marines pourraient trouver ainsi, dans leur environnement géographique, de nouvelles ressources tout en participant à l'attractivité de nos formations.

Si l'intérêt des pays d'accueil peut être aisément identifié, qu'en est-il des pays d'origine ?

Le phénomène de « *brain drain* », dénoncé depuis de nombreuses années, reste préoccupant pour nombre de pays en développement. Sans doute résulte-t-il pour une part de l'attractivité fortement entretenue des pays d'accueil qui y trouvent leur intérêt. Le Burkina Faso a davantage de cardiologues employés dans les hôpitaux des pays étrangers que de coopérants des pays riches employés dans ses propres hôpitaux. Mais il serait impropre de s'arrêter à ce constat. Dans les faits, nombre de pays d'origine connaissent des situations sociales, politiques et économiques qui ne permettent pas un retour satisfaisant des jeunes diplômés.

Néanmoins, lorsque ces populations ne retournent pas dans leur pays d'origine, elles contribuent, souvent en s'organisant, au développement de celui-ci. Ces diasporas actrices du développement tendent à s'accroître, notamment parce que les pouvoirs publics des pays d'accueil prennent en compte ce levier pour déterminer leurs politiques de coopération internationale.

II - LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS : UN ELEMENT DE LA MONDIALISATION

Les années récentes ont vu apparaître de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques. L'émergence de l'Asie et particulièrement de la Chine, qui est aujourd'hui le premier pays « exportateur » d'étudiants, bouleverse la géographie de la mobilité. En termes de destinations, les pays de l'OCDE demeurent les plus attractifs et accueillent à eux seuls 85 % des étudiants en mobilité et quatre d'entre eux, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France en accueillent 60 %. Mais de nouveaux acteurs émergent tels l'Australie et le Japon.

En premier lieu, dans le contexte d'un vaste mouvement de libéralisation et de fréquentes crises budgétaires, de nombreux pays ont fait évoluer la perception de l'enseignement supérieur et, par là, de la mobilité internationale des étudiants : la part des financements privés s'y développe faisant de l'enseignement supérieur une source de profit potentiel. L'apparition de l'enseignement franchisé et de l'enseignement virtuel témoigne également d'une évolution tendant à faire de l'enseignement supérieur un produit. Même s'il n'est pas possible de parler au sens strict d'un « marché » de la mobilité internationale, celle-ci tend à devenir un enjeu économique et financier en tant que tel. Dans les pays de l'OCDE, en 1999, les étudiants étrangers sont à l'origine de l'entrée de 30 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'émergence d'acteurs supra-étatiques constitue une donnée nouvelle. Ainsi, l'Union européenne a-t-elle fait de la mobilité intra-européenne des étudiants un élément de la constitution d'un espace économique et, à terme, politique. Cette intensification des échanges doit permettre de répondre aux exigences du développement économique tout en favorisant l'émergence d'une culture commune au sein de cet espace. Des programmes d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de mise en réseaux des établissements d'enseignement supérieur ont fondé l'essor rapide de la mobilité européenne. Le processus de Bologne, qui vise à la convergence, à terme, des systèmes d'enseignement, constitue à cet égard une étape nouvelle.

Dans ce contexte, il faut souligner que l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français repose sur des bases solides : une qualité et une diversité d'enseignement reconnues et une bonne diffusion de la langue française. Deuxième destination des étudiants Erasmus après l'Espagne, la France bénéficie pleinement des programmes européens de mobilité étudiante.

III - L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS DE LA MOBILITE ETUDIANTE

Alors que notre pays semble douter de l'efficacité de son système d'accueil, il convient d'en cerner les caractéristiques à la lumière des réussites et des échecs de nos partenaires. Compte tenu des différences d'inspiration et d'organisation des systèmes en cause, une telle comparaison doit être effectuée avec rigueur pour ensuite permettre de dégager clairement les déterminants de l'attractivité d'une nation.

Le choix des cursus et des établissements d'accueil joue un rôle fondamental dans le succès des études suivies et pour le rayonnement extérieur du pays d'accueil. Cela commence par une information et une promotion efficaces en amont de l'arrivée et de nombreux pays ont, dans cette perspective, créé d'authentiques agences de promotion de leur système à l'étranger. La France pourrait ainsi utilement s'inspirer des exemples étrangers comme notamment celui de l'Allemagne.

Souvent avancée, la dimension linguistique, au travers du constat de la forte attractivité des pays anglophones, est à relativiser. L'exemple de l'Allemagne démontre que l'obstacle linguistique peut être surmonté notamment par un réseau efficace de diffusion culturelle et linguistique et de promotion. À cet égard, la France pourrait utiliser de façon plus dynamique les réseaux dont elle dispose. Par exemple, elle accueille à peine 300 étudiants indiens sur son territoire quand plus de 22 000 natifs de ce pays fréquentent les Alliances françaises.

Concernant l'accueil lui-même, nos carences sont fortes, excepté pour quelques établissements à l'instar, par exemple, de l'Ecole centrale de Paris. Les exemples étrangers tracent des pistes de réflexions et, en particulier, la pratique allemande du « *package* », qui comprend logement, formalités administratives et autres services, a un effet réel sur l'attractivité du pays.

Par ailleurs, la qualité de vie dans le pays d'accueil dépend évidemment des ressources mises à la disposition des étudiants et, sur ce plan, la France est en bonne position. En effet, comme ses partenaires, si notre pays développe un système de bourses, sa spécificité est d'offrir une aide réelle beaucoup plus importante que l'aide formalisée par ce système de bourses. La gratuité des études et de la couverture sociale représente un investissement de 2,5 milliards d'euros contre 100 millions de d'euros distribués en bourses : la France gagnerait à faire davantage connaître l'investissement conséquent qu'elle consent en la matière. En outre, la question devrait être posée de la légitimité de cette quasi gratuité pour les étudiants les plus fortunés, alors même qu'elle peut inciter à l'arrivée d'étudiants sans réel projet de formation. Une autre clef de répartition de l'effort serait alors possible, favorisant une dévolution plus équitable des bourses.

La possibilité d'avoir une activité rémunérée participe également des conditions de vie des étudiants étrangers en France. Comme nombre de ses partenaires, notre pays leur ouvre, dans un cadre fixé réglementairement, une possibilité de travail. Mais toutes les études montrent que le temps consacré par les étudiants à la vie professionnelle augmente et obère in fine leur réussite. À l'aune de cette évolution, il y aurait une vraie réflexion à engager sur la mise en place de dispositifs qui pourraient permettre aux étudiants étrangers de concilier projet pédagogique et activité professionnelle, en particulier selon des formes s'apparentant à l'apprentissage.

Au-delà des questions sus énoncées, une autre problématique revient fréquemment dans l'analyse de notre système d'accueil des étudiants étrangers : la France accueille-t-elle les « bons » étudiants ?

L'ambition d'accueillir les « meilleurs » étudiants est largement partagée par les grands pays d'accueil. Cependant, aucun grand pays n'effectue

un choix reposant sur la base de l'origine géographique et fondé sur un système de quotas. Tout au plus ce « choix » résulte-t-il de politiques de promotion plus insistantes dans certains pays. De manière générale, les étudiants étrangers connaissent les mêmes conditions de sélection que les étudiants nationaux. Parmi les grands pays d'accueil, seul le Japon impose un examen préalable spécifique aux étudiants étrangers.

En France, les bourses d'excellence constituent, certes, un levier pour l'accueil des « meilleurs » étudiants, mais leur volume demeure relativement limité. Quant au taux d'échec supérieur des étudiants étrangers - qui ne peut être contesté - il pose plutôt la question de la qualité de l'orientation, de la cohérence du parcours de formation et de l'accompagnement de l'étudiant en mobilité. À cet égard, les actions de parrainages d'établissements, de co-diplomations ou d'implantations délocalisées renforcent autant la garantie d'un niveau académique que la construction d'un projet viable pour l'étudiant.

Par ailleurs, le Conseil économique et social considère que la question des débouchés proposés aux étudiants étrangers qui ne souhaitent – et souvent ne peuvent - revenir dans leur pays d'origine dès la fin de leurs études mériterait d'être posée. Un pays « reconnu accueillant » est un pays qui leur permet d'y mener leur première expérience professionnelle et la France connaît, à ce propos, la situation absurde de former des étudiants – et donc d'assumer le financement de leurs études – qui partent ensuite faire bénéficier d'autres pays de leurs compétences. Futurs cadres ou futurs investisseurs dans leur pays d'origine, il y a peu à douter que ces étudiants diffuseront davantage l'influence du pays qui les a fait vivre plutôt que celle de celui qui les a formés.

Enfin, le « retour sur investissement » des formations données aux étudiants étrangers dépend évidemment du suivi de ces étudiants. Nos partenaires font preuve d'une réelle volonté en la matière. Le constat doit être fait que l'effort de notre pays est malheureusement plus limité. Or, force est de reconnaître que là aussi une véritable politique de suivi permet indéniablement aux pays d'accueil d'optimiser la fonction de relais, « d'ambassadeurs » que peuvent incarner les étudiants accueillis.

Telles sont les problématiques développées par la présente étude et dont le Conseil économique et social souhaite qu'elles contribuent à éclairer l'enjeu stratégique que représente aujourd'hui l'accueil des étudiants étrangers.

Etude adoptée par le Bureau le 25 octobre 2005

Guillaume VUILLETET
Né le 20 juin 1967
Quatre enfants

Fonctions au CES
- Membre de section au Conseil économique et social de 2003 à 2005 - section des relations extérieures

Formation
DEA *« Economie de l'Industrie, des Services, de la Culture et de la Communication »*, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Fonctions actuelles
- Conseiller régional d'Île-de-France, président du groupe MRC

Anciennes fonctions
- Ancien attaché parlementaire de Jean-Pierre Chevènement

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr